

Jean Castex
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Lundi 6 juillet 2020



Monsieur le Premier ministre,

Nous tenons tout d'abord à vous féliciter pour votre nomination au poste de Premier ministre. Nous vous adressons tous nos vœux de réussite dans cette fonction. Avec ce courrier, dès votre nomination, nous voulons vous re-sensibiliser à la problématique du déconfinement des établissements de nuit. Nous ne voulons pas que ce remaniement fasse oublier, à nouveau, notre profession et le travail déjà réalisé.

Nous avons fait plusieurs réunions de travail la semaine dernière, avec les ministres concernés et les services de la santé pour préparer l'ouverture des discothèques avant le mois de septembre, et il est clair que l'annonce du remaniement a replongé dans l'inquiétude de nombreux gérants de discothèques, leurs salariés et leurs familles. Comme nous avons pu le démontrer à nos interlocuteurs, **l'ouverture des discothèques est aussi un atout majeur pour la France et un plus dans la prévention, la sécurité et la santé publique.** De nombreux députés et sénateurs sont à nos côtés et ce soutien est important pour nos professionnels.

Lors de nos différentes réunions de travail, **nous avons élaboré avec les services de l'Etat un protocole sanitaire exigeant dans le but de trouver un équilibre entre la lutte contre la propagation du virus Covid-19 et la santé économique – déjà extrêmement fragilisée – de nos établissements de nuit.** Nous partageons les mêmes objectifs à savoir : l'amélioration des conditions sanitaires, l'arrêt des fêtes sauvages et privées dans lesquelles aucune mesure barrière n'est respectée et ou aucun « traçage » contact n'est possible (contrairement à ce qui peut être mis en place dans nos établissements) et enfin continuer le travail de prévention et de sécurité que nous réalisons auprès de la jeunesse.

Un conseil de défense devait se tenir le samedi 4 juillet et déterminer ou non l'ouverture des discothèques le 10 juillet. Cette date n'est pas une date prise au hasard, c'est la date limite pour permettre aux établissements saisonniers de travailler et de sauver leur année.

Une fermeture confirmée jusqu'en septembre les condamnerait définitivement.



La Suisse vient ce week-end de réaffirmer sa confiance vis-à-vis des propriétaires d'établissements de nuit en décidant de garder ouvertes les discothèques avec un protocole sanitaire bien plus permissif que le nôtre. Comme nous l'avons répété aux ministres que nous avons rencontrés, tout comme vous avez su vous entourer des meilleurs spécialistes pour organiser le déconfinement, pour nos métiers, nous revendiquons être ces spécialistes à vos côtés. Nous joignons à ce courrier le protocole sanitaire dédié aux discothèques tel que nous l'avons avancé avec les services de l'Etat la semaine dernière.



Chambre Syndicale
des Lieux Musicaux
Festifs & Nocturnes

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de notre haute considération.



Roland Hégyu
Président confédéral



Hervé Bécam
Vice-président confédéral




Laurent Lutse
Président UMIH branche Cafés,
Brasseries, Etablissement de Nuit



Thierry Fontaine
Président UMIH Nuit

